

AUTOMNE 2020

Merci Jean Gérin-Lajoie

Premier directeur québécois des Métallos élu au suffrage universel des membres, Jean Gérin-Lajoie est décédé le 21 juillet dernier, à l'âge de 92 ans.

Il a non seulement jeté les bases du Syndicat des Métallos, mais aussi contribué à façonner le syndicalisme industriel et la plus grande centrale syndicale qu'est la FTQ.

Il a pris la direction de notre organisation alors que tout était à faire. « Le Syndicat des Métallos est extrêmement privilégié d'avoir pu compter toutes ces années, à une période charnière de notre développement, sur un homme d'une si grande compétence et humanité. Il nous a laissé un immense héritage », a déclaré l'actuel directeur québécois, Dominic Lemieux, en lui rendant hommage.

Boursier Rhodes à Oxford et docteur en économie diplômé de McGill, il a été officier syndical dès l'âge de 19 ans à la Montreal Cotton de Valleyfield avant de devenir représentant syndical, vice-président de la FTQ (1959 à 1981) et directeur québécois des Métallos (1965 à 1981). **1928-2020**

De 1960 à 1981, il a participé à toutes les discussions sur les lois du travail sous cinq gouvernements du Québec, à commencer par le premier véritable Code du travail (1964), la création du Tribunal du travail (1969), la Loi du salaire minimum, la Loi sur la discrimination dans l'emploi, la Loi sur la formation et la qualification professionnelle, la Loi sur les normes du travail, la Loi sur la santé et la sécurité du travail ainsi que les réformes du Code du travail (1977-78) qui ont facilité l'accréditation syndicale, qui ont rendu la formule Rand obligatoire et qui ont instauré des dispositions anti-briseurs de grève et des dispositions sur les services essentiels en cas de grève. Il a publié deux livres : *La lutte syndicale chez les Métallos* en 1973 et *Les Métallos, 1936-1981* en 1982. Professeur émérite de HEC Montréal, il a été reçu Chevalier de l'Ordre du Québec en 1985.



ENERGI : grève contre l'arbitraire

Une centaine de travailleurs à l'emploi du manufacturier de portes-patio ENERGI, à Terrebonne, ont déclenché une grève le 14 septembre dernier. Ces syndiqués membres de la section locale 2008 des Métallos réclament une échelle salariale juste et équitable ainsi que

la fin de l'arbitraire dans les salaires.

Voilà plusieurs années que les syndiqués réclament une échelle salariale claire, en fonction des compétences de chacun. Or, l'employeur refuse de classer directement les travailleurs en fonction de leurs compétences.

« L'employeur s'obstine à faire barrage à une échelle salariale équitable pour tous. Les syndiqués ont toujours été partants pour mettre l'épaule à la roue. Mais il faut absolument mettre fin une fois pour toutes à l'arbitraire dans les salaires », fait valoir le représentant Jean-Yves Couture.

Pour faire un don :

Section locale 2008-61 Fonds de grève A/s Bruno Cyr
96, rue Turgeon, Bureau #102,
Sainte-Thérèse, Qc, J7E 3H9



DANIEL MALLETTTE

PROCÉDURE DANGEREUSE CHEZ BÉTON LAFARGE

Un droit de refus qui fait la différence

Le 13 juillet dernier, les travailleurs de Béton Lafarge à l'usine de Ville Saint-Laurent ont pris les moyens de protéger leur santé et ont exercé un droit de refus.

C'est qu'une nouvelle méthode de chargement d'un additif à béton, le « conex », posait un risque pour la santé des travailleurs. Lors de la procédure, ces derniers inhalaient des particules du produit classé comme étant un cancérigène.

« Lorsqu'on en avait parlé à la compagnie, elle disait que c'était sécuritaire. Mais on a appelé ensemble le fabricant qui nous a dit qu'on ne pouvait pas ouvrir les poches avant de les charger dans le camion », explique le représentant à la prévention (RP) de la section locale 15403, Denis Grenier.

Devant l'inaction de l'employeur, les travailleurs ont exercé leur droit de refus le 13 juillet dernier. « On a arrêté la production.

On a appelé la CNESST, ils sont venus dans la même journée. Le résultat n'a pas été en faveur de l'employeur. On s'est assis le lendemain pour convenir d'une nouvelle procédure et trois jours plus tard on avait le feu vert de la CNESST, les opérations pouvaient reprendre. Il a fallu faire un refus de travail pour que ça bouge », explique Denis Grenier.

L'employeur a tenté de faire peur en menaçant le syndicat de poursuite en raison du retard dans l'exécution d'un contrat. Mais les syndiqués n'ont pas eu froid aux yeux.

Une nouvelle procédure prévoit maintenant l'arrêt de la production pendant la procédure et l'évacuation de tout le personnel. Le travailleur affecté au chargement est quant à lui muni d'un équipement de protection complet et le chauffeur demeure à bord de son camion pendant l'opération.



La nouvelle procédure prévoit un arrêt des opérations à proximité pendant le chargement. Le chauffeur doit demeurer dans son véhicule et le travailleur qui effectue la tâche porte le matériel de protection adéquat.

DÉCISION ET RÈGLEMENT

Victoire dans l'harmonisation avec la LNT chez ArcelorMittal

Les métallos des différentes sections locales d'ArcelorMittal Produits longs (Contrecoeur-Est SL 6586, Fer Uni SL 6586-5, Contrecoeur-Ouest SL6951, bureaux Contrecoeur SL 8060, Longueuil SL 8897 et St-Patrick SL 9399), ont dû recourir à la procédure de grief en ce qui concerne l'application de la réforme de la Loi sur les normes du travail survenue en juin 2018. Cette réforme octroyait désormais une troisième semaine de congés payés à un salarié après 3 ans de service plutôt que 5 initialement et était applicable à compter du 1^{er} janvier 2019. Comme la période de référence de l'employeur se terminait au 30 avril 2019, ce dernier maintenait qu'il pouvait appliquer la réforme seulement à partir du 1^{er} mai 2019. Il aura fallu près d'un an et demi pour qu'un règlement survienne dans ce dossier, qui touchait environ 80 travailleurs. Une décision rendue par le Tribunal administratif du travail (TAT) dans un dossier similaire, allant dans le même sens que l'argumentation syndicale, a facilité l'obtention d'un règlement valable pour les six sections locales, qui équivaut à près d'une semaine de salaire brut pour les salariés touchés, soit un montant total d'environ 150 000\$. Une belle victoire pour les travailleurs!

Grief de temps supplémentaire chez CCR

Une décision favorable à un travailleur de l'affinerie de cuivre CCR, propriété de Glencore, a été rendue par un arbitre dans un dossier de temps supplémentaire. Le travailleur membre de la section locale 6887 n'avait pas été appelé pour effectuer du temps supplémentaire, comme l'employeur avait préféré demander à un autre travailleur d'effectuer du temps supplémentaire pour conclure une opération spéciale sur laquelle ce dernier avait travaillé au cours des jours précédents. Or, le plaignant avait les qualifications pour effectuer le travail.

Grâce à la formation, on connaît nos droits!

Si les travailleurs de Béton Lafarge ont réussi à faire bouger les choses, c'est que les représentants au comité de santé et sécurité ont bien appris de leur formation métallos en santé et sécurité, suivie trois ans plus tôt. « Astheure qu'on est instruit, on connaît nos droits. On frappe où ça leur fait mal, avec la loi », explique le RP, à qui le boss a reproché « d'avoir fait trop de lecture! ».

Qu'à cela ne tienne, les syndiqués ont maintenant les moyens de se faire respecter! « Les gars peuvent travailler la tête tranquille », se réjouit Denis Grenier.

CONFLIT SUR LE BOIS D'ŒUVRE

On maintient la pression contre les tarifs

Le Canada a remporté une victoire dans le conflit du bois-d'œuvre cet été, alors que l'organisation mondiale du commerce (l'OMC) lui a donné raison et a statué que les droits compensateurs étaient contraires aux accords de commerce internationaux.

« Nous allons maintenir la pression, autant au Canada qu'auprès des États-Unis pour demander la levée des droits compensateurs. Des élections s'annoncent prochainement au Canada et nous insisterons pour que l'enjeu figure en tête des priorités des partis et du prochain gouvernement », a indiqué le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux, en marge d'une tournée à Chibougamau et Chapais.

Le gouvernement américain, peu enclin à se conformer aux décisions qui lui sont défavorables, a porté celle-ci en appel. La décision de l'instance d'appel devrait être connue vers la fin 2021.

Entre-temps, les Métallos poursuivent leurs efforts pour sensibiliser les gouvernements afin de maintenir le cap dans les pourparlers avec les États-Unis et ne pas faire de compromis qui pourraient porter préjudice à l'industrie.

Le président de la section locale 8644 chez Chantiers Chibougamau a d'ailleurs participé en juin dernier à

une opération de sensibilisation auprès des députés sur l'importance de régler le conflit sur le bois-d'œuvre avec les États-Unis. « Les députés doivent nous entendre directement, pour avoir une

meilleure idée des effets des conflits commerciaux et des licenciements », a expliqué M. Leblond, qui a dû rencontrer des députés en visioconférence plutôt qu'en personne, en raison de la pandémie.



Le directeur québécois, Dominic Lemieux, le vice-président de la SL 8895 chez Barrette-Chapais, Michel Hébert, et l'adjoint au directeur, Donald Noël



Le directeur québécois, Dominic Lemieux, lors de sa visite chez Chantiers Chibougamau.

Un régime forestier adapté au Nord

Le gouvernement du Québec a promis un nouveau régime forestier au cours de l'automne.

Les Métallos ont profité de la tournée dans la région de Chibougamau et Chapais pour plaider en faveur d'une meilleure prise en compte des réalités nordiques dans l'approvisionnement en bois. « C'est une industrie névralgique pour la région, plusieurs emplois en dépendent. Le nouveau régime forestier doit tenir compte de la réalité nordique et assurer une meilleure prévisibilité de l'approvisionnement en bois et une meilleure prise en compte des coûts d'exploitation de la fibre, plus importants dans les territoires nordiques », souligne le représentant syndical des sections locales du secteur du bois, Alexandre Fréchette.

Nous allons maintenir la pression, pour demander la levée des droits compensateurs. Des élections s'annoncent au Canada et nous insisterons pour que l'enjeu figure en tête des priorités des partis.



La section locale 6887 des Métallos, représentant les travailleurs et travailleuses de l'Affinerie CCR à Montréal-Est, a remis un important don au comptoir alimentaire Action secours vie d'espoir afin de venir en aide aux familles du quartier éprouvées par la pandémie et la crise économique.

Solidaires dans la crise

Dès le début de la pandémie de coronavirus (COVID-19) en mars dernier, le Fonds humanitaire des Métallos (FHM) a débloqué des fonds spéciaux afin de faire face à une situation que l'on sait maintenant sans précédent. Suivant des critères stricts, notamment en priorisant le soutien aux personnes les plus vulnérables, près de 450 000\$ ont depuis été distribués à des organisations locales ici et à travers le monde.

Initialement, les fonds visaient à répondre aux besoins les plus urgents des travailleurs et des collectivités, notamment en nourriture et équipement sanitaire. Alors que la pandémie s'étirait, cet appui s'est alors concentré sur les effets à plus long terme du coronavirus sur les économies locales. Plus de six mois plus tard, le FHM soutient des communautés qui étaient déjà confrontées à la précarité et aux inégalités grandissantes, et qui se retrouvent aujourd'hui encore plus marginalisées et fragilisées.

De la Côte-Nord à Madagascar, de la Palestine au Mexique, ce sont des milliers de personnes qui bénéficient de la solidarité des Métallos en temps de crise.



La contribution spéciale du Fonds humanitaire des Métallos a permis à SVS et SEKRIMA, syndicats partenaires à Madagascar, de distribuer de l'aide d'urgence et d'organiser une campagne de sensibilisation dans des villages près de Fort-Dauphin.



Un monument à la mémoire des travailleurs décédés à Fermont

La section locale 5778 des Métallos à Fermont a inauguré, le 23 septembre dernier, un monument en mémoire des personnes décédées au travail.

Celui-ci est situé bien en vue aux abords de la ville. « Les familles pourront s'y recueillir, on pourra aussi s'en servir pour faire l'éducation de nos jeunes à l'école, de l'éducation au sein de notre communauté. Il sera visible aux travailleurs qui partent pour la mine le matin », a expliqué la présidente de la section locale 5778, Karine Sénéchal, lors du dévoilement, qui se déroulait dans le cadre des activités du 60^e anniversaire de la section locale.

Présent lors du dévoilement, le coordonnateur régional des Métallos, Nicolas Lapierre, a rappelé l'importance d'un vrai paritarisme en santé et sécurité. « Qu'on se le dise, la santé et la sécurité, ça doit être une valeur, ça doit se sentir, s'apprécier, se vivre, faire partie d'une culture d'entreprise. Ça doit être au centre de notre action, de façon à ce que le travailleur qui sent qu'il y a un problème, soit à l'aise d'en parler », a-t-il expliqué.

Le mémorial rend hommage à la vingtaine de travailleurs décédés au travail depuis que la mine, aujourd'hui propriété d'ArcelorMittal, est en opération. « L'inscription fait référence au père, au conjoint, au fils, à l'oncle, à l'ami, au collègue qui nous ont quittés », explique l'initiatrice du projet, l'officière syndicale Nadine Joncas.

« Le temps qui efface la peine n'efface pas le souvenir. Afin de ne jamais oublier nos collègues décédés au travail, ce mémorial leur rend hommage, pour ce qu'ils y ont accompli et d'y avoir laissé leur vie », peut-on lire gravé dans la pierre.

SAGA SUR LES TARIFS AMÉRICAINS SUR L'ALUMINIUM

Saisir l'opportunité d'améliorer l'industrie



Imposés à la mi-août, les tarifs américains sur l'aluminium ont finalement été levés unilatéralement par les États-Unis à la mi-septembre.

Le Syndicat des Métallos, qui représente des milliers de travailleurs et travailleuses de l'aluminium au Québec, s'en est réjoui. Il a

également invité le gouvernement canadien à garder le cap pour que des quotas ne soient pas imposés et qu'il se tienne prêt à imposer des contre-mesures si le gouvernement américain changeait à nouveau d'idée au cours des prochains mois alors qu'une réévaluation est prévue dans six mois.

« Le bon sens finit enfin par être entendu : les tarifs nuisaient à nos deux économies. Cette volte-face est une très bonne nouvelle. Je tiens d'ailleurs à saluer l'action du gouvernement du Canada dans le

dossier », a fait valoir le directeur québécois des Métallos, Dominic Lemieux.

Soulignant que le litige commercial a incité les aluminiumiers à mettre sur la glace leurs investissements, les Métallos invitent les gouvernements à investir dans des projets pour moderniser les usines, accroître la première transformation, développer de l'aluminium encore plus vert... *« C'est maintenant que se prennent les décisions qui affecteront l'avenir de l'industrie et des emplois au Québec.*

On sait que les industries qui se modernisent sont celles qui traversent les décennies », conclut Dominic Lemieux.

Plus tôt au début septembre, le Syndicat des Métallos a déposé un mémoire sur les contre-mesures devant être mises en place pour répliquer aux tarifs sur l'aluminium.

Le Syndicat des Métallos y invite le gouvernement du Canada à déployer des ressources stratégiquement pour rendre l'industrie de l'aluminium encore plus robuste et plus verte.

Plus de 6000 signatures pour un ombudsman efficace

Merci à tous les membres qui ont répondu à l'appel du Fonds humanitaire des Métallos (FHM) en signant et en diffusant la pétition pour exiger que les entreprises canadiennes respectent les droits humains à l'étranger!



Au total 6130 signatures ont été recueillies, alors que le Réseau canadien pour la reddition de compte des entreprises (RCRCE), dont fait partie le FHM, s'était fixé initialement un objectif de 4000. En plein été, c'est un message clair qui a été envoyé à la Chambre des communes : les mesures volontaires actuelles sont inefficaces pour prévenir les violations des droits humains et la destruction de l'environnement perpétrées par des industries canadiennes.

La pétition visait à donner au Bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises l'indépendance et le pouvoir nécessaires pour enquêter efficacement sur les allégations de violation des droits de la personne. On demandait également l'adoption par la Chambre des communes d'une loi qui tiendrait les entreprises canadiennes responsables des préjudices causés par leurs opérations ou les obligerait à dévoiler leurs opérations et chaînes d'approvisionnement à travers le monde.



Bravo aux boursiers!

Félicitations à tous les jeunes ont reçu une bourse métallos. Les gagnants de la bourse David Ellis en santé et sécurité sont Émile Roland (SL 6951), Mélodie Raby (SL 6486) et Salomé Bouchard (SL 9490). Ces bourses de 500 \$ sont attribuées à des jeunes du secondaire qui fournissent un texte ou encore une vidéo YouTube pour sensibiliser les nouveaux travailleurs sur la santé et la sécurité.

Les bourses postsecondaires de 1000 \$ sont attribuées à des finissants du secondaire 5 qui poursuivent des études postsecondaires l'année suivante. Les participants doivent fournir un texte de 1000 mots portant soit sur l'avantage syndical, le rôle des syndicats de nos jours ou encore sur la démocratie et l'exercice du droit de vote. Pour les bourses d'études postsecondaires, les gagnants sont Alexane Laberge (SL 3953), Mégane Dupré (SL 5778) [sur la photo!], Patrick Pouliot (SL 9344), Marek Cauchy-Vaillancourt (SL 7625), Ulysse Desjardins (SL 2004), Élodie Girard, (SL 6887), Léony Gobeil, (SL 9490), Félicitations à tous les participants! Passez le mot à vos jeunes pour l'an prochain. On trouve toutes les informations sur les programmes de bourse sur le site Internet metallo.org.

Gains à l'usine de Contrecoeur-Ouest ArcelorMittal

Les 275 syndiqués de la SL 6951 œuvrant dans la fabrication de barres d'armature chez ArcelorMittal à Contrecoeur-Ouest ont ratifié un contrat de 6 ans.

On y retrouve des augmentations salariales totalisant



3,65\$ sur 6 ans. Les retraites sont aussi bonifiées, avec une augmentation de la base de six dollars pour le régime à prestations déterminées jusqu'à 65\$. Une bonification est aussi effectuée pour le régime RRFS, où la cotisation de

l'employeur est augmentée à 3,40 \$ par heure travaillée (comparativement à 2,93 \$). Les heures travaillées en temps supplémentaire seront désormais comptabilisées pour la retraite.

«Les membres s'étaient donné comme objectif d'améliorer les retraites. Les régimes de retraite figurent maintenant dans le peloton de tête de l'industrie, et même en première position», explique le représentant syndical des Métallos responsable du secteur de l'acier, Guy Gaudette.

Il y a plusieurs changements aux modalités du programme d'assurance, entre autres, les délais de maintien du régime lors de mise à pied qui ont été allongés de 5 mois, le maximum pour soins de la vue est augmenté

de 100\$ par période de 24 mois passant ainsi à 350\$ et les services d'un psychothérapeute accrédité sont désormais inclus dans les soins paramédicaux. De plus, la sixième semaine de vacances sera désormais atteinte après vingt ans de service plutôt que vingt-deux. Les deux jours payables pour obligations familiales

seront versés selon le salaire à taux horaire régulier sur la base des heures programmées à l'horaire de l'employé qui aurait autrement travaillé. L'allocation repas a elle aussi été bonifiée passant de 13\$ à 16\$.

Une entente de principe est survenue après l'octroi par les membres d'un mandat de grève dans une proportion de 98,5% . «Il était minuit moins une. Les membres ont beaucoup aidé en envoyant un message clair

à l'employeur par ce vote. L'employeur a renoncé à plusieurs demandes de concession et ça a permis d'arriver à un règlement. C'est

un bel exemple de la force de la solidarité», explique le président de la section locale 6951 des Métallos, Yves Rolland, qui représente les 271 syndiqués de l'aciérie de Contrecoeur-Ouest.

Les régimes de retraite figurent maintenant dans le peloton de tête de l'industrie

Paix industrielle chez Rio Tinto Alcan

Un nouveau contrat de 4 ans ratifié avec de fortes majorités à l'usine Alma de Rio Tinto Alcan et au chemin de fer Rober-

«C'est le résultat de l'évolution des relations depuis 2012. Une relation plus constructive s'est établie avec le temps et ce climat s'est confirmé dans cette dernière ronde de négociations. C'est le fruit d'une négociation constructive», fait valoir le président de la SL 9490, Sylvain Maltais.

Du côté des employés de bureau, des postes auparavant confiés à la sous-traitance ont été rapatriés dans l'unité d'accréditation. «Les négociations précédentes avaient été difficiles. Ce contrat rebâtit un climat de confiance et assure l'avenir de l'accréditation des employés de bureau au sein de l'usine», résume le président

de l'unité des employés de bureau, Guy Jodry.

La douzaine de syndiqués de la sûreté et de la protection incendie consolide les acquis.

Les quelque 80 syndiqués de la Compagnie de chemin de fer Roberval-Saguenay ont de leur côté réussi à ramener des postes dans le giron syndical et fait reconnaître la grande responsabilité des conducteurs de train.

Une prime de responsabilité est accordée aux

conducteurs de locomotive. «Dans notre métier, il n'y a pas de place à l'erreur. Les règles et procédures sont strictes, tout doit être

réglé au quart de tour. La prime de responsabilité qui est mise en place vient reconnaître cette réalité particulière», explique le président de la section locale 9190, Daniel Girard.

Les salaires et le régime de retraite ne faisaient pas l'objet de négociation puisqu'ils sont encadrés par des processus d'ajustement continu.



val-Saguenay consacre une certaine paix industrielle. Le contrat est une version améliorée de l'entente précédente devenue caduque en raison de l'abandon du projet de billettes.

Une relation plus constructive s'est établie avec le temps et ce climat s'est confirmé dans cette dernière ronde de négociations

LE FONDS D'ÉDUCATION FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE

Une ressource à connaître et utiliser!

Le Fonds d'éducation familiale et communautaire connaît depuis 2019 un nouvel essor. C'est une ressource précieuse pour bien implanter nos sections locales dans nos communautés, faire connaître le Syndicat et contribuer à l'éducation dans nos communautés.

En place depuis 1989, le Fonds était peu connu jusqu'à récemment. Au cours des trois dernières années, le Syndicat a établi des critères plus clairs pour y déposer des projets et entrepris des démarches afin de mieux le faire connaître.

Après une période transitoire où toutes les sections locales ont pu déposer des projets, le Fonds accueille maintenant les projets des SL participantes, soit environ la moitié de celles du D5. «On invite d'ailleurs toutes les sections



Des jeunes qui ont participé au «Parkour» parsemé de questions sur le droit du travail lors d'une journée familiale à Saint-Sulpice

locales à y adhérer et à faire des demandes de financement. C'est un bel outil pour soutenir des projets dans nos sections locales, auprès des communautés et des familles des syndiqués. Ça peut faire rayonner notre syndicat dans nos régions», explique la responsable de l'éducation au District 5, Maude Raïche.

Les projets doivent comporter une dimension d'éducation et viser au moins un des 4 objectifs suivants :

- Appuyer les familles des Métallos
- Promouvoir le Syndicat auprès de la collectivité
- Appuyer et mobiliser de jeunes militants
- Appuyer et mobiliser de nouveaux militants

Récemment, le Fonds a permis de soutenir plusieurs projets originaux, tels :

- une course d'obstacles et un rallye de sensibilisation sur le droit du travail

lors d'une journée familiale d'une municipalité (Saint-Sulpice) (SL 2008)

- un rallye moto avec une séance de formation sur le droit du travail au profit de l'Académie Zénith qui vient en aide aux adultes handicapés intellectuels et leur famille.(SL 6586)

- Formation pour les jeunes et les nouveaux membres sur les défis de la prochaine négociation et l'importance de la mobilisation sur des enjeux comme la retraite (SL 6586)

- soirée familiale à l'occasion du 50^e anniversaire de la section locale avec une séance de présentation éducative sur l'histoire, le fonctionnement et les réussites de la section locale composée 7531.

CONTRATS DE TRAVAIL

Ouellet Canada – L'Islet

Les 154 métallos du fabricant d'appareils de chauffage Ouellet Canada ont ratifié un nouveau contrat de 5 ans. Ces membres de la section locale 9450 ont obtenu l'amélioration de la clause de mouvement de main-d'œuvre, l'ajout d'un congé mobile et l'instauration d'un quart de fin de semaine 34,5 heures travaillées payées 40 heures. La prime de soir passera de 0,80\$ à 1\$ et augmentera par la suite 1,25\$ le 1^{er} janvier 2021 et 1,50\$ le 1^{er} janvier 2022. L'augmentation salariale annuelle est de 2,5%, pour un total de 12,5% pour la durée du contrat.

Astral Média affichage– Montréal

Les travailleurs d'Astral Média de la section locale 2008, spécialisés dans les affiches publicitaires qu'on peut apercevoir dans les différentes stations du métro de Montréal, ont entériné le renouvellement de leur convention collective comprenant, entre autres, des augmentations salariales horaires de 2% la première année et 1,75% pour chacune des 4 années suivantes. L'entente de 5 ans comprend un boni à la signature de 1000\$ pour chacun des 6 travailleurs. La prime pour le quart du soir a été majorée de 0,10\$ l'heure. Le salaire moyen y est de 19,51\$ l'heure.

Rothsay (Darling international) – Ville Sainte-Catherine

Les 17 travailleurs membres de la section locale 7625 à l'emploi de Rothsay à Ville Sainte-Catherine, une division de Darling International Canada, ont accepté un renouvellement de contrat de travail de 4 ans rétroactif au 1^{er} janvier 2020. Ils ont obtenu des augmentations salariales annuelles de 2,25% l'heure travaillée chaque année ainsi qu'un boni à la signature de 1000\$. L'entente a permis de repartir les opérations de cette entreprise dont 16 des 17 travailleurs étaient en mise à pied. L'usine située sur la rive-sud de Montréal se spécialise dans la transformation du biodiesel.

Valport services maritimes – Valleyfield

Les débardeurs de la section locale 1976 chez Valport services maritimes ont entériné une nouvelle convention collective, dont l'application est rétroactive au 1^{er} janvier 2020. Celle-ci comporte des augmentations salariales de 10% étalées sur 5 ans. Le certificat d'accréditation est modifié de façon à ce que tous les débardeurs deviennent syndiqués à la suite d'une période de 850 heures de travail (auparavant, seulement 52 débardeurs y étaient éligibles). L'échelle salariale est réaménagée afin d'éliminer les postes de débardeurs occasionnels,

SUITE À LA PAGE 8



CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 7

ces derniers accédant ainsi à la permanence, ce qui leur donne droit aux congés fériés prévus à la convention collective. L'échelle salariale sera uniformisée, permettant l'élimination d'une clause de disparité de traitement d'ici à la fin du présent contrat.

Canatal – Thetford Mines

Les 200 travailleurs des Industries Canatal à Thetford Mines ont ratifié un nouveau contrat de travail de 5 ans qui prévoit notamment une hausse salariale de 10 % la première année (soit plus de 2\$ l'heure), à laquelle s'ajouteront des hausses totalisant 9,5% supplémentaires au cours des quatre années suivantes. Ces membres de la SL 9611 avaient dans un premier temps rejeté une première offre dans une proportion de 90% et

s'étaient mobilisés au sein du milieu de travail. Outre les salaires, la prime pour le travail de soir passe de 0,60\$ à 1\$/l'heure dès la signature du contrat. Une 5^e semaine de vacances est octroyée après 18 ans de service plutôt que 20 ans. Les travailleurs pourront par ailleurs accumuler du temps supplémentaire plus rapidement. Au chapitre de la santé et de la sécurité du travail, une procédure sera maintenant mieux définie pour évaluer la température lors des canicules afin d'agir en conséquence. En cas de mise à pied ou de «bumping», le salaire d'un travailleur sera maintenu pendant un mois. Les travailleurs auront par ailleurs accès à une formation de soudeur, sur place.

Normec – Sept-Îles

La quinzaine de syndiqués de l'usine de fabrication métallique Normec industries à Sept-Îles,

membres de la section locale 7065, a entériné leur premier contrat de travail, depuis qu'un nouvel employeur a repris les activités de la défunte Fabnor. Le contrat de 3 ans prévoit des hausses salariales annuelles de 2,5%. On y trouve notamment une procédure de grief, un mécanisme d'affichage des tâches à l'interne, des dispositions sur les vacances et congés. Le contrat jette les bases pour l'expansion de l'entreprise.

Terminal & Câbles – Carignan

Les 88 salariés syndiqués de l'usine Terminal & Câbles à Carignan (SL 9414), qui fabriquent des harnais électriques, ont entériné un contrat de 4 ans. On note des augmentations salariales de 45 cents (2,5% du taux de journalier) la première année, 46 cents (2,5%) la deuxième année et 2,5% du taux horaire pour chacune des deux dernières années, rétroactives au 19 octobre 2019. Le lien d'emploi lors de mise à pied passe de 24 mois à 30 mois. Les modalités de fonctionnement de la banque de temps sont améliorées. La durée d'un congé sabbatique pourra aller jusqu'à

1 an (alors qu'elle était auparavant limitée à 6 mois). Un congé férié est ajouté ainsi qu'un congé flottant après 12 mois de service. La formule des congés de maladie a été modifiée et on note l'ajout d'un 5^e congé. Une semaine de vacances additionnelle est accordée après 25 ans de service (pour un total de 6 semaines). La participation de l'employeur au régime de retraite est augmentée de 0,10\$ l'heure à la signature et d'un autre 0,25\$ l'heure en octobre 2021.



Le service de l'éducation a dû adapter ses services à maintes reprises en raison de la pandémie. Après une reprise des formations «en présentiel» en septembre, les nouvelles restrictions entrées en vigueur en octobre ont forcé un retour à un mode virtuel. On voit ici un groupe qui suivait en septembre le cours «Introduction à la santé et la sécurité du travail», dans le tout nouveau Centre de formation des Métallos à Brossard. Des panneaux de plastique transparents avaient été disposés entre les places pour assurer la distanciation et le port du masque était évidemment nécessaire lors des déplacements. On reconnaît notamment sur la photo à droite, le nouvel encadreur, Stéphane Brodeur, avec à sa gauche le formateur Nelson Roy.

Bienvenue aux nouveaux membres

- Lafarge Canada inc. / Brossard
- MRC de La Vallée-de-l'Or / Malartic, Senneterre, Val-d'Or

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO 248

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, (QC)
H2M 2V8

Téléphone: 514 382-9596
Télécopieur: 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur québécois des Métallos : Dominic Lemieux
Responsable : Clairandrée Cauchy (ccauchy@metallos.ca)
Correspondants : Isabelle Bournival (Brossard); Alain Frenette (Montréal); Stéphane Paquet (Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine); Julie Adams (Nord/Nord-Ouest); Mélanie Tremblay (Québec, Saguenay-Lac-St-Jean)

Collaboration : Daniel Mallette
Personnel de soutien : Martina Folco, Nathalie Leblanc, Sylvie Tremblay

Tirage : 10 000

Changements

d'adresse : nleblanc@metallos.ca

Premier numéro, mars 1983

Imprimé par les syndiqués et les syndiquées chez

Imprimerie Transcontinental

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.